

– Règlement

– Art. 1 – Règlement

- La participation au concours entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions énumérées ci-après et le renvoi du bulletin et du formulaire du droit à l'image signés accompagnant la pièce créée pour la phase une du concours. Seront admis les professionnels ou amateurs, ayant créé personnellement la pièce présentée.
- Limite d'âge : à partir de 18 ans.

– Art. 2 – Thème des deux phases

- La création de l'article de la phase une doit être un sac cousu main. Thème libre.
- Le thème retenu de la phase deux est : « *Sac ethnique urbain* ».

– Art. 3 Envoi de l'article en cuir de la phase 1

- Le sac de la phase une devra être envoyé ou déposé entre le 17 février et le 14 mars 2020
- Adresse de l'envoi :
- Concours Cuirs et Savoirs
- Eden Esprit Cuir
- 15 Avenue du Général De Gaulle – 49150 Baugé
- Le sac doit être accompagné du bulletin de participation (rempli intégralement et signé) et du montant de la participation prévue art. 4. Aucun envoi en port dû ne sera accepté.

– Art. 4 – Droit d'inscription

- Afin de participer aux frais du concours - *renvoi des articles de la phase une*, il est demandé un droit d'inscription : - 15 euros pour les concurrents habitant en France métropolitaine - 30 euros pour les concurrents habitant en Union européenne, Suisse et Outre-Mer (sauf Norvège) Les candidatures non accompagnées de cette participation ne seront pas retenues, sauf en cas de dépôt et de retrait de l'article de la phase une par le candidat lui-même. Les moyens de paiement : chèque payable en France, mandat postal ou virement (IBAN : FR76 1790 6000 3296 3933 4138 346 – BIC : AGRIFRPP879)

– Art. 5 – Transport et exposition des articles

- Eden Esprit Cuir dégage toute responsabilité en cas de dommages à la création de la phase une liés au mauvais emballage ou à la manutention du colis lors de son transport. Il est vivement conseillé aux candidats de veiller particulièrement au bon emballage de leur pièce pour le transport.
- Les créations de sacs non retenues lors de la présélection (phase une) seront retournées aux créateurs en avril 2020.
- Les 5 pièces sélectionnées, seront exposées du 19 avril au 31 juillet 2020 dans le showroom de Cuirs et Savoirs.

– Art. 6: Jury

- Le jury comprendra des professionnels de différents domaines, sous la présidence d'Eric DENEKEN. Les décisions du jury seront sans appel et ne feront l'objet d'aucun commentaire. Les concurrents primés seront avisés directement à la fin de l'épreuve.

– Art. 7: Gains

- Vainqueur du concours :
- Demi-coupon de la tannerie De Chamont
- 300 euros de bons d'achat dans la boutique Eden Esprit Cuir

- Lot pour la seconde place :
- 150 euros de bons d'achat dans la boutique Eden Esprit Cuir
- Lot pour la troisième place :
- 50 euros de bons d'achat dans la boutique Eden Esprit Cuir